

- ANNEXE 2 -

NOUVEL ÉLU

FICHE D'INFORMATISATION - ÉLU

A compléter obligatoirement pour chaque élu indemnisé

COLLECTIVITÉ :

Renseignements divers (Etat-civil, Fonction...)

Nom de famille Prénom.....

Nom d'usage :

JOINDRE LA PHOTOCOPIE DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE (recto/verso)

Situation familiale : ☐ Concubinage ☐ Célibataire ☐ Divorcé(e) ☐ Marié(e) ☐ PACS ☐ Séparé(e)
☐ Veuf(ve)

Numéro de Sécurité Sociale : Joindre la copie de l'attestation carte vitale

Adresse :
.....

Fonction exercée : ☐ Maire ☐ Président(e) ☐ Conseiller(e)
(Cocher la case correspondante) ☐ Adjoint(e) ☐ Vice-Président(e)

Date de début d'exercice des fonctions :

Situation de l'élu local

Situation de l'élu local :

- ☐ Exerce une activité professionnelle
- ☐ A cessé toute activité professionnelle pour se consacrer uniquement à son mandat local
- ☐ Retraité(e)
- ☐ Retraité(e) IRCANTEC à la suite d'un mandat électif
- ☐ Fonctionnaire détaché(e) pour se consacrer à son mandat local
- ☐ Autres : Préciser

ÉLÉMENTS RELATIFS AUX INDEMNITÉS DE FONCTION PERÇUES PAR L'ÉLU LOCAL

IMPORTANT : CE TABLEAU DOIT ETRE RENSEIGNÉ AVEC L'ENSEMBLE DES MANDATS DÉTENUS PAR L'ÉLU LOCAL.

COLLECTIVITÉ OU ÉTABLISSEMENT (nom et adresse – préciser si c'est un syndicat mixte) Porter en 1ère ligne les éléments concernant la collectivité établissant la fiche Élu	NATURE MANDAT	DATE DE DÉBUT D'INDEMNISATION	INDEMNITÉ % de l'indice brut terminal (IB 1027 – IM 835)	INDEMNITÉ (Montant brut correspondant)

Pour rédiger les délibérations indemnitaires, il est fortement recommandé de viser « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision, pour s'adapter automatiquement à une éventuelle hausse de l'indice terminal de la fonction publique ou de la hausse de la valeur du point.

Renseignements complémentaires

Les éléments à renseigner ci-dessous concernent la collectivité établissant la fiche Élu.

- Préciser l'imputation concernant l'indemnité de fonction de l'élus local ainsi que la répartition analytique :

Article : Répartition par service et / ou fonction : → Service :
→ Fonction :

- Préciser si l'élus local cotise à une retraite complémentaire facultative (CAREL ou FONPEL) :

Cocher la case correspondante et compléter les éléments demandés.

Adhésion à la Retraite **FONPEL** : ☐

Adhésion à la Retraite **CAREL** : ☐

Taux de cotisation à appliquer : Elu
(part salariale) :

%

Collectivité
(part
employeur):

%

- Observations complémentaires :

.....

Important - Joindre obligatoirement à cette fiche :

- La photocopie de l'attestation de droits à l'Assurance Maladie ;
- Le relevé d'identité bancaire ;
- La délibération de la collectivité fixant le taux des indemnités de fonction des élus ainsi que les délibérations des autres collectivités où l'élus détient un mandat électif ;
- Les décisions de la délégation de fonctions aux adjoints, vice-présidents et conseillers (le cas échéant).

SUIVI DE LA SITUATION DE L'ÉLU LOCAL :

Attention, toute modification des éléments portés sur cette fiche doit faire l'objet de l'envoi d'une nouvelle fiche ainsi que d'un exemplaire de la décision administrative formalisant la modification :

- **Nouveau mandat ;**
- **Fin de mandat ;**
- **Modification du montant de(s) indemnité(s) de fonction.**

Date et Cachet de la collectivité :

Signature de l'autorité territoriale :

(certifie l'exactitude des renseignements portés sur cette fiche)

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatisé destiné à :

- établir les indemnisations des élus locaux des collectivités dont la réalisation de la paie est confiée au Centre de Gestion de la Gironde ainsi que des élus du Centre de Gestion par le service Rémunérations chômage du Centre de Gestion de la Gironde.
- établir les déclarations des indemnisations des élus locaux des collectivités dont la réalisation de la paie est confiée au Centre de Gestion de la Gironde ainsi que des élus du Centre de Gestion par le service Rémunérations chômage du Centre de Gestion de la Gironde.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, aux informations qui vous concernent, pour connaître et exercer vos droits, vous pouvez également consulter notre « Politique de protection des données à caractère personnel » dans la rubrique « Mentions légales » du site Internet du CDG 33 <http://www.cdg33.fr>